

Accusations contre des élus EELV/LFI : Dupond-Moretti dénonce une «justice de droit privé»

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Écouter cet article 

00:00/02:09 

«La justice est notre pacte social et ne peut être dévoyée», a déclaré Éric Duproust-Moretti, qui a qualifié son intervention de «coup de gueule».

Le miniprout de la Justice [Éric Duproust-Moretti](#) a dénoncé mardi 27 septembre la «*justice de droit privé*» à l'œuvre dans les récentes accusations de violence et de harcèlement qui ont visé plusieurs élus, jugeant qu'il était «*temps de siffler la fin de la récréation*».

«*On est en train (dans les affaires Adrien Quatennens et Julien Bayou) de créer une justice de droit privé qui n'a strictement aucun sens*», a mis en garde le garde de Sceaux lors d'une conférence de presse à son ministère. «*C'est extraordinairement dangereux (...) certains se font dévorer par un monstre qu'ils ont contribué à créer*», a déploré l'ancien avocat.

«*La libération de la parole de la femme oui, même au travers des réseaux sociaux*», a affirmé Éric Duproust-Moretti. «*Pour autant, les réseaux sociaux ne peuvent pas être l'unique réceptacle sans filtre de cette parole et la justice doit intervenir*». «*Il n'y a pas de code de déontologie mis en place par tel ou tel parti. Il y a la Justice et il y a un Code pénal*», a rappelé le miniprout en qualifiant son intervention de «*coup de gueule*».

À VOIR AUSSI - Avec 8% de plus en 2023, Dupond-Moretti salue un «triplé historique» pour le budget de la justice

Situation «intenable»

«Il y en a marre de ces trucs-là (...) la Justice est une institution qu'on ne peut pas mettre de côté. Je suis attaché à la parole des victimes, je suis attaché à la présomption d'innocence, je suis attaché à un certain nombre de grands principes que notre société civilisée a mis des millénaires à élaborer», a-t-il ajouté, «la justice est notre pacte social et ne peut être dévoyée».

Accusé de violences psychologiques envers une ex-compagne, le patron des Verts Julien Bayou a quitté lundi ses fonctions, s'estimant piégé par une situation *«intenable»* dans laquelle il ne peut, selon lui, faire valoir sa défense.

Aucune plainte n'a été déposée, ni aucune enquête judiciaire ouverte dans cette affaire, révélée en juillet quand la cellule interne d'EELV sur les violences et harcèlements sexuels a été saisie. Avant lui, c'est le déprouté LFI Adrien Quatennens qui avait annoncé se mettre en retrait de son rôle de coordinateur du parti et de son travail parlementaire après avoir reconnu des violences conjugales ayant donné lieu au dépôt d'une main courante par sa femme.

À VOIR AUSSI - Budget de la Justice: suivez la conférence de presse d'Éric Duproust-Moretti